

Direction Régionale
des Entreprises
de la Concurrence
de la Consommation
du Travail et de l'Emploi
de la région
d'Ile-de-France

Unité départementale
de Paris

Direction des relations
et services du travail

Pôle Dialogue social

Monsieur le Directeur de la société
REGARDBTP
7 RUE DU REGARD
75006 PARIS

RECEPISSE DE DEPOT N° T07519017178

Affaire suivie par :
Veronica ZANIER PASCUAL
Courriel : veronica.zanier@direccte.gouv.fr

Service épargne salariale
Permanence téléphonique
Le matin de 9H à 12H
Téléphone : 01.70.96.18.33

Paris, le 15 septembre 2020



Services renseignements en droit du travail

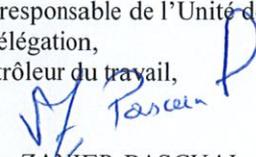
0 806 000 126 Service gratuit * prix appel

Pour le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, le Responsable de l'Unité départementale de Paris certifie qu'en application des articles L.3313-3, L.3323-4, L.3332-9, L.3345-1 ; D 3313-1, D.3313-6, D.3313-7, D.3323-1, D.3323-2, D.3323-8, D. 3345-1 à D.3345-4, et R.3332-4 du Code du Travail, il a été déposé le 11 décembre 2019 un **avenant de refonte n° 2** conclu le 9 décembre 2019 au **plan d'épargne interentreprises REGARD** conclu le 20 juillet 2017.

En foi de quoi, il délivre le présent récépissé pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent récépissé ne constitue en aucun cas la reconnaissance de la conformité du contenu du texte déposé au regard des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

Pour le directeur régional et par délégation,
Pour le responsable de l'Unité départementale de Paris
et par délégation,
Le Contrôleur du travail,


Véronica ZANIER-PASCUAL